Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/07458-2
modifie **l'avis** n° FR/2026/07458-1

Avis mis à jour

Mercredi 7 octobre 2026

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/07458-2

Évènement

Arrêté préfectoral n°000

Modalité d'exploitation

Localisation A

Marne

PK de début : 66.620 | Ecluse n°7 de Charly (45x7,6)
PK de fin : 87.110 | Ecluse n°9 de Courtaron (45x7,6)
Position : Toute la largeur de la voie

Du 21/09/2026 à 08h00
Au 04/11/2026 à 08h00

Arrêt de navigation

Interdiction de stationner

Localisation B

Marne

PK de début : 42.000 | Ecluse n°5 de Mont-Saint-Père (45x7,6)
PK de fin : 56.170 | Ecluse n°6 d'Azy-sur-Marne (45x7,6)

Du 21/09/2026 à 08h00
Au 04/11/2026 à 18h00

Mouillage limité
Limité à 1.60 mètre(s)

Informations supplémentaires

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de la prolongation de la période de chômage initialement prévue jusqu'au 25 octobre 2026, en raison d'un déficit de la ressource en eau.

La décision portant modification de la programmation initiale des chômages pour l'année 2026 sera publiée ultérieurement au bulletin officiel des actes de Voies Navigables de France

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à respecter :
- L'arrêt de navigation sur les biefs de Charly, Méry et Courtaron.
- L'interdiction de stationner sur les biefs ci-dessus, en quittant ces derniers au plus tard le vendredi 18 septembre avant 18h00.
- La limitation de mouillage instaurée sur le bief d'Azy

Pris en application :
art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Code des transports
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial Marne

01 60 24 76 76 uti.marne@vnf.fr